

**COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 9 février 2009 à 20 h 30**

Membres : Bonnet Serge, Calmon Bernard, Carrière Frédéric, Casadéi Marie Ange, Cassabois Marie Pierre, Doumergue Véronique, Faure Jacques, Lavergne Guillaume, Paréja Félix, Sirieys Sabine, Vours Marie Agnès.

Date de convocation : 3 février 2009

Secrétaire de séance : Véronique DOUMERGUE

Le lundi 9 février 2009 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie Ange Casadéi.

1. Approbation PV du 3 décembre

Chaque membre étant en possession du PV, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté et signé par les membres présents.

2. Local commercial : Durée de location et loyer

Monsieur le Maire fait part de son entrevue avec Mr et Mme ARFI intéressés par l'ancien local « boucherie » afin de l'utiliser comme atelier pour la fabrication de biscuits.

Ne connaissant pas actuellement le développement de leur activité, ils ne veulent pas s'engager sur une longue durée et souhaitent conclure un bail précaire dont la durée ne peut excéder 24 mois.

Leur budget étant limité, ils ont accepté la proposition de loyer à 150 euros mensuel la 1^{ère} année et 200 euros la deuxième année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Arrête le loyer mensuel à la somme de 150 euros HT la 1^{ère} année et à la somme de 200 euros HT la deuxième année.
- Fixe le dépôt de garantie à un mois de loyer
- Autorise Mr le Maire ou son représentant à signer le bail commercial précaire dont la date de départ est fixée au **1^{er} mars 2009** et dont la durée n'excédera pas 24 mois.

3. Travaux mairie : Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'avant projet d'aménagement de la mairie dont le montant global a été estimé à 138 000 euros H.T, et dont la phase 1 estimée à 45 000 euros correspondant à la rénovation de la toiture a été réalisée fin 2008.

Il indique qu'il conviendrait de procéder dans le courant de l'année 2009 aux travaux concernant les phases 2 et 3 : menuiseries extérieures, ravalement des façades et rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux, honoraires et imprévus compris, sont estimés à 87 900 € H.T.

Il propose pour financer ces travaux de solliciter l'attribution d'une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de l'Intérieur dans le cadre du programme 122 action 01.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan de financement

Dépenses

Phase 2 menuiseries extérieures (courant 2009)	28 000.00 €
Phase 3 ravalements façades (courant 2009)	43 500.00 €
Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite (travaux optionnels)	7 700.00 €

Total HT travaux

Honoraires 11% 8 700.00 €

Total H.T.

87 900.00€

Financement

Etat DGE 2009 40 % 35 160.00 sollicité

FAPEC 20 % 17 580.00 sollicité

Ministère Intérieur 15 % 13 185.00

Total subventions **65 925.00**

Autofinancement 25 % 21 975.00 €

Total **87 900.00€**

- de solliciter du Ministère de l'Intérieur une subvention au titre du programme 122 action 01.
- d'autoriser Mr le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Isolation toiture

Dans le cadre de l'enveloppe de la 1^{ère} phase de travaux Le conseil municipal donne son accord à la proposition de Mr le Maire de réaliser l'isolation de la mairie. Ces travaux seront réalisés par les agents communaux.

4. Plan de relance.

Mr le Maire donne lecture d'une circulaire concernant le versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA.

Jusqu'à présent les communes percevaient le FCTVA avec un décalage de 2 ans. Dans le cadre du plan de relance, l'Etat propose de verser le FCTVA dû au titre de 2008, dès 2009, au lieu de le verser en 2010. Pour continuer à bénéficier de cette mesure dans les années suivantes, la collectivité doit s'engager à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 et le traduire dans son budget pour 2009. Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004.2005.2006 et 2007.

Mr le Maire présente un tableau récapitulatif des dépenses réelles d'équipement de 2004 à 2007 ce qui représente une moyenne de 60 048 euros.

Au vu des projets, il semble que l'engagement puisse être rempli. Une analyse plus complète sera établie lors du vote du budget.

5. Convention de condition de déversement des effluents du restaurant dans le réseau assainissement.

Mr le Maire indique que le bac à graisse du restaurant est désormais installé. Il présente un modèle de convention qui définit les engagements respectifs de la collectivité et de l'établissement dans le cadre de l'admission dans le réseau assainissement des eaux usées provenant du restaurant.

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer cette convention.

6. Devis pour traitement des arbres.

Le conseil municipal donne son accord au devis pour le traitement des arbres pour la somme de 330 euros HT pour 2 passages par an : 1 traitement hiver (courant février) et 1 traitement été (courant juin-juillet).

6. Acquisition rampes d'illuminations

Véronique DOUMERGUE indique que le comité d'animation est d'accord de prendre en charge la moitié de la dépense si la mairie investit dans l'achat de décorations lumineuses. Ces décorations pourraient être tenues à disposition d'autres associations, selon des modalités à définir.

Il peut être également envisagé la possibilité de louer. Cette option permet un renouvellement régulier du matériel.

La commission fleurissement et le comité d'animation sont chargés de faire des propositions qui seront examinés lors du vote du budget.

7. Compte rendu des réunions avec EPARCO et SATESE.

Mr le Maire fait part de la réunion du 16 décembre. EPARCO a confirmé l'arrêt du protocole pour motif que le restaurant n'était pas équipé d'un bac dégraisseur.

Suite à la transmission par EPARCO du bilan des actions entreprises par leur société durant l'année 2008 sur la station d'épuration.

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse du SATESE indiquant leur désaccord concernant l'estimation du taux de remplissage de la station.

« Vous appuyez votre évaluation de la pollution raccordée sur un taux d'occupation des habitations de 2,5 habitants par maison que vous appliquez à l'ensemble des abonnés du réseau de collecte.

Or, selon l'INSEE, le nombre de personnes par ménage n'est plus de 2,5, il est actuellement estimé à 2,3 personnes. De plus vous appliquez ce taux d'occupation moyen théorique sur l'ensemble des abonnés sans tenir compte de la proportion de résidences secondaires occupées seulement durant la période estivale. La station d'épuration étant dimensionnée pour 500 Eq Hab sur une pointe de 2 mois, c'est à cette capacité qu'il aurait fallu comparer votre calcul de pollution produite.

En résumé, votre raisonnement est triplement biaisé avec :

1- Application d'un taux d'occupation théorique national qui ne tient pas compte des réalités locales

2- Utilisation d'un taux obsolète qui surestime les charges

3- Pas de distinction entre la période de pointe estivale et le reste de l'année.

De plus, comme toutes les données chiffrées à notre disposition démentent votre calcul, nous le considérons comme erroné.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir tenir compte de ces remarques pour revoir votre estimation du remplissage de l'installation avec des données chiffrées plus récentes et plus fiables. »

La mairie a également adressé un courrier pour faire part de ses remarques et de son désaccord sur les conclusions de ce rapport, notamment « la capacité de branchements sur le réseau est dépassé ».

Suite à ces différents courriers, EPARCO a adressé une nouvelle convention.

Une intervention est prévue pour les 2 premières semaines de mars, la mairie met à disposition 2 agents et EPARCO 1 technicien et le matériel.

Sous réserve de la signature de cette convention, EPARCO prend en charge le règlement de la vidange réalisée par les Ets BARNABE.

Marie Agnès VAURS fait remarquer que ces travaux sont faits pour améliorer la station, mais quelle garantie ?

Félix PAREJA fait observer le coût, mise à disposition de 2 agents pendant 2 semaines, les préjudices sur l'urbanisme ...

Après discussion, Mr le Maire fait procéder au vote (4 voix pour signer la convention immédiatement, 5 pour différer cette signature et 1 abstention).

Au vu des résultats la signature est reportée, en attente de la réunion de concertation qui doit se dérouler le 26 février à CAHORS avec toutes les communes, rencontrant des problèmes avec EPARCO, et Mme DOLS de GROUPAMA.

Mr le Maire fait part de la publication de l'étude réalisée par le CEMAGREF sur les filtres à zéolite en assainissement collectif.

8. Point sur l'état d'avancement du PLU

Monsieur le Maire fait part de la réunion avec Mme NOEL des services de la DDEA.

Secteurs concernés : Bournazel (PVR), Maisonneuve (possibilité de faire des constructions mais regroupées) Roubidou (discussion pour achat).

Marie Pierre CASSABOIS indique qu'il sera demandé à la SAUR d'établir un chiffrage de ces trois secteurs.

9. Informations sur le regroupement des Communautés

Depuis plusieurs mois, des négociations ont lieu entre les communautés du pays de Padirac et de Gramat et les Communes du Bastit et Rocamadour.

Dernièrement la commune de Rocamadour a délibéré afin de demander l'intégration dans la communauté de Communes du pays de Souillac.

Cette décision pose un gros problème sur le devenir de la Maison du Tourisme qui avait obtenu pour 2009 une dérogation pour son fonctionnement.

Guillaume LAVERGNE indique que lors de la réunion du groupe tourisme du 4 février, l'ordre du jour a été modifié afin de trouver une alternative pour 2009 au fonctionnement de la maison du tourisme et présenter un schéma pour la réunion qui doit avoir lieu le 11 février avec Mme la Préfète. Plusieurs hypothèses ont été envisagées.

Bernard CALMON indique le travail énorme réalisé par le groupe fiscalité sur la TPU. L'annonce de la suppression en 2010 de la taxe professionnelle remet tout ce travail en cause et pose également de gros problèmes. Sur quelles bases travailler désormais ?...

10. Questions diverses

- Réunion le 27 février à 14 h 30 avec Mr PAPET pour le projet du presbytère.
- Mr BARTHEZ de TRESPoux qui effectuait la maintenance de l'éclairage public et du stade a annoncé son départ à la retraite. Son activité est reprise par la SARL EPEG NACELEC DE MONTGESTY.
- Dossier de la Source : le projet avance lentement. Désormais on s'orienterait vers 2 sociétés : une qui achèterait le foncier de la source (terrains et bâtiments situés dans le périmètre de captage), l'autre le surplus comprenant le plan d'eau, les restaurants et deux petits pavillons.
- Revalorisation de la participation de la poste pour l'agence postale. Elle passe à 962 euros mensuel.
- Dans le cadre de la rentrée 2009, l'Inspection académique a effectué un travail de projection sur les 4 années à venir. Il en ressort une baisse des effectifs.
- Lettre de sollicitation des restaurants du cœur pour une aide financière. Cette demande sera examinée lors du vote du budget.
- Lecture de la lettre de Mr Christian BOUDSOCQ concernant le bulletin « Trimierstriel »
- Demande de Marie France BOUDSCOQ qui considérant les fluctuations du prix du litre du fioul depuis l'été dernier, souhaiterait régulariser les charges sur la base d'un prix moyen du fioul.

Fin de séance 23 h 30

Calmon Bernard,

Cassabois Marie Pierre,

Doumergue Véronique,

Faure Jacques,

Bonnet Serge,

Carrière Frédéric,

Casadéi Marie Ange,

Lavergne Guillaume,

Paréja Félix,

Sirieys Sabine,

Vaurs Marie Agnès.